

École élémentaire

Lasserre-Pradère – Mérenvielle – Ste Livrade

Conseil d'école du vendredi 22 mars 2019

PROCÈS VERBAL

- Ouverture septième classe

- Préparation de la nouvelle classe : calendrier des opérations à mettre en œuvre

Réunion le 2 avril à 9h00 avec le SIVOM

- Commandes

Budget en cours

- Utilisation des salles de l'école

Réunion le 2 avril à 9h00 avec le SIVOM

- Budget de fonctionnement

- Peut-on prévoir une augmentation ?

Dans le cadre de la réalisation du parcours culturel des élèves, le nombre de sorties va augmenter, entraînant une augmentation des dépenses, en particulier pour le transport.

Mme Milhes, Présidente du SIVOM, nous demande de faire apparaître les besoins pour le calcul du budget.

- L'argent non dépensé sur l'année N reste-t-il disponible sur l'année N+1 ?

Réponse positive.

- Communication vers les parents

- De nombreux parents aimeraient être informés des raisons pour lesquelles les enseignants font grève.

Les enseignants vont prendre en compte cette demande.

Lorsqu'un enseignant fait grève, l'information est systématiquement notifiée par écrit, au plus tôt, dans les cahiers de liaison.

- Les parents aimeraient être informés de toutes les activités faites à l'extérieur (cinéma, spectacle, par exemple)

Les enfants sortent régulièrement de l'école et les parents ne sont pas systématiquement avertis : salle des fêtes, city-stade, école maternelle...

Lors d'événements particuliers - sorties hors temps scolaire - les parents signent une autorisation de sortie dans laquelle sont précisés, la date, les horaires, le lieu, les objectifs et le coût.

- Lors de l'absence des instituteurs et lors des éventuels remplacements en cas d'absence prolongée, les parents aimeraient être prévenus.

En cas d'absence, l'enseignant est le plus souvent remplacé. L'école en est avertie par le secrétariat de l'Inspecteur de la circonscription, le matin même de l'absence. Le Directeur n'a pas toujours le temps d'informer les familles.

Les enseignants ont pris note de la demande. Dans la mesure du possible, les parents seront avertis, en particulier, en l'absence de remplaçant.

- Financement des sorties

- Les parents ont dû participer financièrement pour la 1ère fois. Pourquoi ? Tout n'a pas été pris en charge par la coopérative ? Toutes les familles ont-elles pu payer ?

Comme il est précisé plus haut, le nombre de sorties est en augmentation et entraîne des dépenses croissantes. Elles sont financées par le budget de fonctionnement et la coopérative de l'école. Dans le même temps, les recettes sont revues à la baisse : annulation du loto cette année.

L'année dernière, déjà, les familles avaient participé pour quelques sorties. Cette éventualité avait été expliquée dans quelques réunions de rentrée.

Toutes les familles ont pu apporter leur soutien financier.

D'autre part, il n'est jamais arrivé et il n'arrivera jamais qu'un enfant ne participe pas à une sortie si sa famille, pour quelque raison que ce soit, ne pouvait pas aider au financement. Il existe sur le Territoire, des aides précieuses et efficaces : CCAS, Foyer rural, Coopérative, animées par un soucis d'équité et de coopération.

- Sécurité

- PPMS intrusion: où en est-on ?

L'équipe enseignante, avec le soutien des conseillers pédagogiques de la circonscription, de la gendarmerie de Léguevin et des pompiers de L'Isle Jourdain a réalisé des PPMS intrusion les années précédentes. Le bilan est peu encourageant. Les enfants ont manifesté du stress et de l'inquiétude lors des exercices et chez eux, à la suite des PPMS.

Pour l'instant, on ne sait pas faire... à réfléchir.

- Organisation SIVOM lors des grèves

- Le SIVOM demande aux parents, pour annuler un repas, de prévenir le lundi avant 11h pour la semaine suivante. Dans le cas de grève des enseignants, un délai de 48h a été suffisant. Comment est-ce possible ?

Le délai est imposé par le fournisseur des repas; le cas des grèves reste un cas exceptionnel dont le fournisseur tient compte, avec une pénalité de 1€ par repas prise en charge par le SIVOM.

- Peut-on pérenniser le principe mis en place lors de la dernière journée de grève? C'est à dire de demander aux parents de confirmer le repas?

Oui.

Lors de la dernière grève, 36 repas ont été jetés car certains parents n'ont pas répondu au mail envoyé par le SIVOM...

- Pourquoi les enfants doivent amener leur propre jeu? Que se passe-t-il s'ils n'en amènent pas?

Le service Minimum sur les heures d'école est assuré par des agents du SIVOM, mais ce n'est pas un temps mené par le service d'animation.

Par conséquent, le matériel d'animation ne peut être utilisé. Les enfants peuvent donc amener des jeux personnels (sociétés, pas de jeux électroniques, ou trop encombrants). Les enfants jouent ensemble même s'ils n'ont pas tous amené de jeux.

- Goûter du mercredi et du centre de loisirs

- Comment est-il constitué? Le tarif comprend-t-il le goûter?

Le tarif comprend le goûter. Il est constitué en général d'un fruit, de biscuits, de restes de pain et fromages, et d'une boisson. Lors du repas de midi, deux desserts sont proposés.

Dans le but de limiter le gaspillage, l'un d'entre eux n'est pas présenté, il s'agit le plus souvent du fruit, proposé dans un second temps au goûter. A la demande des familles, les deux desserts seront proposés dorénavant lors des repas du mercredi midi.

- Les enfants se plaignent d'avoir faim le soir, quelle solution apporter?

Certains enfants ont dit qu'ils ne mangeaient pas assez. Il est constaté par le SIVOM que les enfants mangent de petites rations sur le repas du midi (retour des plats à moitié pleins). Il semble donc logique qu'à 16 heures les enfants aient faim et réclament davantage de goûter. Il est alors rappelé que le goûter reste une petite collation pour réduire la faim dans l'attente du repas du soir. Il est à noter que ces goûters ont du mal à rentrer en concurrence avec ce que certains enfants amènent de chez eux : barres chocolatées, viennoiseries industrielles, soda... Un travail d'éducation à la santé est à mener, dans la continuité et en complément de ce qui est fait en classe.

- Les parents aimeraient pouvoir assister de temps en temps au repas des enfants.

Le SIVOM propose une réunion avec les parents sur ce thème.

- Tarification ALAE/ALSH/AIC

- Comment expliquer les différences de prix avec les communes voisines ?

Tous les points vont être révisés lors du vote du budget. Le SIVOM va communiquer sur ce que coûte chaque poste et comment et par qui cela est financé de façon claire et transparente.

- Isolation des écoles

- Qu'est-il prévu? Pourrait-on avoir le résultats des analyses faites par l'ADEME?

Aucune analyse n'a été effectuée à ce jour. La demande va être relancée.

Une analyse de l'air (obligatoire) va être réalisée dans l'école ; les résultats seront communiqués.

- PEDT et plan du mercredi

- Pourraient-ils être portés à la connaissance des parents?

Il sera mis en ligne prochainement sur le site de la mairie de Lasserre-Pradère. Il est consultable au SIVOM.

- Kermesse

- Proposition de changement de format (abandon des stands, grand jeu parents/enfants). Proposition de date: vendredi 28 juin. Quel serait l'investissement des écoles?

Trop peu de parents sont prêts à s'investir pour l'organisation de la kermesse traditionnelle.

Réunion à programmer entre parents, animateurs et enseignants.

- Adresses mail SIVOM

- Clarification sur les adresses mail à utiliser pour contacter le SIVOM

cantines.sivom@orange.fr

- Cantine

- Prestataire: quand aura lieu le prochain appel d'offre?

C'est en cours et les parents y seront éventuellement associés.

- Site internet SIVOM

- Une mise à jour est attendue par les parents.

Pour l'instant, utiliser l'adresse :

<http://www.mairie-lasserrepradere.fr/fr/index.html>

- Petits travaux

- Groom portes toilettes extérieures - Blocage porte d'entrée en position ouverte

Le SIVOM prend note.

Étaient présents :

NOMS	QUALITE
Mme DUMAS	Parents élus
Mme CORREIA	Parents élus
Mme TESSIER	Parents élus
Mme CASATO	Parents élus
Mme Milhes	Présidente SIVOM
Mme PINEL	Élue LASSERRE-PRADERE SIVOM
M. MALLET	Directeur adjoint ALAE
Enseignante CE2	Enseignante
Mme CHARLET	Enseignante
Mme COPPIN	Enseignante
Mme ANDRIEVSKY	Enseignante
Mme FRICHEMENT	Enseignante
M. BRUNEL	Directeur

Pour les membres du Conseil

Le Directeur

